



OLYMPUS

CODE DE CONDUITE MONDIAL D'OLYMPUS :
PARCE QUE NOS
ACTIONS COMPTENT

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 2 |
| Notre mission et nos valeurs fondamentales | 2 |
| Lettre du président exécutif | 4 |
| Quatre questions | 7 |
| | |
| PARTIE 1 : IL NOUS IMPORTE DE CRÉER DES PRODUITS ET DES SERVICES DE QUALITÉ | 8 |
| Qualité et sécurité des produits | 9 |
| Offrir de la valeur novatrice | 10 |
| | |
| PARTIE 2 : IL NOUS IMPORTE D'OFFRIR UN LIEU DE TRAVAIL SÉCURITAIRE ET RESPECTUEUX | 11 |
| Comportement respectueux | 12 |
| Lieu de travail sain et sécuritaire | 13 |

**PARTIE 3 : IL NOUS IMPORTE D'EXERCER NOS
ACTIVITÉS DANS LE RESPECT DES LOIS ET
DE L'ÉTHIQUE 14**

Pots-de-vin et corruption 15

Cadeaux, repas et divertissements 17

Conflits d'intérêts 18

Concurrence loyale et veille économique 19

Commerce international 20

Intégrité financière et fraude financière 20

Gestion des partenaires commerciaux et des tiers 21

**PARTIE 4 : IL NOUS IMPORTE DE PROTÉGER LES
ACTIFS ET LES INFORMATIONS DE L'ENTREPRISE 22**

Actifs et informations de l'entreprise 23

Protection des données 24

Protection de la confidentialité des données 24

Délit d'initié 25

Prudence dans les communications et gestion
des dossiers 26

**PARTIE 5 : IL NOUS IMPORTE D'INTERAGIR
DE MANIÈRE INTÈGRE AVEC LES CLIENTS,
LES PARTENAIRES COMMERCIAUX ET LES
PARTIES PRENANTES 27**

Interactions avec les professionnels de la santé 28

Gestion des actifs sur le terrain 29

Promotion de nos produits 29

**PARTIE 6 : IL NOUS IMPORTE D'ÊTRE DES
CITOYENS RESPONSABLES 30**

Responsabilité sociale 31

Environnement 32

Droits de la personne et pratiques
professionnelles équitables 32

**POSER DES QUESTIONS ET FAIRE PART DE
SES PRÉOCCUPATIONS 33**

CHEZ OLYMPUS,
NOTRE **PHILOSOPHIE**
D'ENTREPRISE REPOSE
SUR NOTRE **MISSION**
ET NOS **VALEURS**
FONDAMENTALES.

Notre mission est notre raison d'être et l'aboutissement de nos efforts, qui nous motivent tous à venir au travail tous les jours.

Nos valeurs fondamentales sont les croyances et les principes que nous partageons. Ce sont les éléments qui décrivent le mieux le type d'entreprise que nous sommes et que nous nous efforçons d'être. Nos comportements sont l'expression de nos valeurs fondamentales à travers nos actions quotidiennes. Notre culture d'entreprise s'épanouit lorsque nos valeurs fondamentales et nos comportements sont en harmonie. Chez Olympus, nos valeurs fondamentales, nos comportements et notre Code de conduite garantissent une compréhension commune de qui nous sommes et de ce que nous représentons partout dans le monde.

Le Code de conduite mondial d'Olympus (le Code mondial d'Olympus) nous sert de guide pour une conduite éthique et responsable des affaires. Chez Olympus, nous nous distinguons par notre passion pour ce que nous faisons et par les critères d'excellence que nous partageons.

De nos jours, nos activités évoluent, mais nos valeurs fondamentales demeurent les mêmes. Nous savons que la manière dont nous faisons les choses compte autant que ce que nous faisons.

Nous savons que notre façon de travailler compte, car nos actions comptent.

YASUO TAKEUCHI

DIRECTEUR, DIRECTEUR GÉNÉRAL,
PRÉSIDENT EXÉCUTIF ET
RESPONSABLE ESG,
OLYMPUS CORPORATION



LETTRE DU PRÉSIDENT EXÉCUTIF

Chers collègues,

Olympus est fière de sa longue tradition de l'innovation. Nous sommes conscients que notre réussite future ne sera possible et pérenne que si nos actions demeurent cohérentes avec notre philosophie d'entreprise et, plus précisément, avec notre valeur fondamentale de l'intégrité.

Nous attendons de nos gestionnaires qu'ils encouragent et façonnent cette valeur fondamentale d'intégrité dans nos équipes.

Chacun de nous, quel que soit son poste, doit toujours respecter toutes les lois, toutes les réglementations et toutes les politiques de l'entreprise. Nous nous attendons à ce que les sous-traitants, les fournisseurs et les partenaires commerciaux avec lesquels nous travaillons se conforment aux mêmes exigences élevées d'intégrité.

Vos actions au travail comptent. Le Code mondial décrit ce qu'Olympus attend de vous. Veuillez prendre le temps de lire ce Code, puis gardez-le en mémoire et utilisez-le conjointement avec vos politiques et procédures locales pour guider vos décisions et vos actions.

Si vous avez des questions sur la façon appropriée d'agir, demandez des conseils. Si vous avez des préoccupations concernant une conduite potentielle, parlez-en. Olympus procédera à des vérifications ou à une enquête, et nous ne tolérerons aucunes représailles contre vous pour un signalement effectué de bonne foi.

De cette manière, nous souhaitons acquérir et maintenir la confiance de toutes les parties prenantes, notamment les employés, les clients, les patients, les actionnaires et les organismes de réglementation.

Je vous remercie de soutenir notre engagement indéfectible à l'intégrité.



Yasuo Takeuchi



POURQUOI AVONS-NOUS UN CODE?

Dans un environnement de travail de plus en plus mondialisé et compétitif, le Code nous rappelle de demeurer intègre dans la conduite de nos affaires.

Par son travail et son dévouement, chacun de nous contribue à la bonne réputation d'Olympus dans la société et l'industrie. Celle-ci repose uniquement sur la confiance que nous portent les utilisateurs de nos produits. Nous devons mériter chaque jour cette confiance.

QUI EST TENU DE RESPECTER LE CODE?

Nous sommes appelés à nous montrer responsables, à faire preuve d'intégrité et à agir de façon appropriée. Le Code s'applique de la même manière à nous tous, sans exception.

Nous nous attendons également à ce que nos partenaires commerciaux agissant en notre nom démontrent un engagement envers l'intégrité qui soit cohérent avec nos normes.

C'est seulement en combinant notre réussite commerciale et notre approche responsable que nous pouvons atteindre nos objectifs consistant à mettre au point et à proposer des produits qui rendent la vie des gens plus saine, plus sécuritaire et plus épanouissante.

COMMENT DOIS-JE UTILISER LE CODE?

Le Code mondial d'Olympus nous indique les comportements appropriés, ainsi que ce qui est bien et responsable pour notre entreprise. Il reflète nos valeurs fondamentales, nos politiques internes, les engagements et les principes volontaires, ainsi que les lois nationales et internationales.

Les principes évoqués dans le Code doivent s'intégrer naturellement à notre travail et à nos actions. La réussite de notre entreprise perdurera uniquement si nous adhérons tous à ces principes fondamentaux.

Olympus dispose aussi d'un certain nombre de codes et de politiques régionaux. Nous respectons les normes du Code mondial ainsi que les codes, politiques et procédures de chaque région qui régissent notre travail.

QUE SE PASSE-T-IL SI QUELQU'UN ENFREINT LE CODE?

Un comportement incorrect de la part de quiconque peut nuire à nos relations avec les parties prenantes. Il peut briser la confiance de nos clients et du public. Les infractions au Code mondial peuvent être réglées par des formations supplémentaires, et peuvent mener à des mesures correctives allant jusqu'au licenciement. Lorsqu'une infraction au Code mondial est aussi une infraction à la loi, elle peut entraîner des amendes et des poursuites en dommage-intérêts.

Engagement dans le Pacte mondial de l'ONU

Notre organisation respecte les 10 principes du Pacte mondial de l'ONU, en s'engageant notamment à défendre les droits de la personne et à soutenir la lutte contre la corruption sous toutes ses formes, telles que l'extorsion et les pots-de-vin.

Le Code mondial d'Olympus, qui partage ces principes, définit comment nous agissons pour être une entreprise digne de la confiance de nos clients, de nos partenaires commerciaux et des autres parties prenantes.

IL NOUS IMPORTE DE

CRÉER DES
PRODUITS ET
DES SERVICES
DE QUALITÉ

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS

Olympus est synonyme de produits et services de grande qualité. Nos processus et procédures de gestion de la qualité nous permettent de répondre aux normes internationales et d'améliorer constamment nos produits, nos services et nos processus. Suivez les politiques et procédures de qualité d'Olympus en vigueur pour maintenir et améliorer continuellement l'efficacité de son système de gestion de la qualité, en conformité totale avec les exigences réglementaires. Nous avons comme objectifs de satisfaire pleinement les clients, d'assurer la santé et la sécurité des patients, et de proposer des appareils sécuritaires.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Suivre les procédures, les processus et les exigences de qualité internes pour garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité de nos produits et services.
- Se conformer aux bonnes pratiques réglementaires et cliniques, lorsqu'il s'agit de produits médicaux.
- Faire état des résultats des tests de qualité de manière complète et précise, sans jamais falsifier, modifier ni déformer les conclusions.
- Signaler **tout** événement indésirable ou potentiellement indésirable ou toute plainte relative à la qualité d'un produit **immédiatement** à notre service d'assurance qualité et aux autres organismes exigés désignés par la réglementation locale.
- Tenir compte des risques liés à la cybersécurité et à la confidentialité tout au long du cycle de développement des produits.
- Déterminer les vulnérabilités des produits en matière de sécurité et communiquer les mesures d'atténuation aux parties prenantes.



Ceci importe également :

Nous prenons très au sérieux les plaintes relatives à la qualité, notamment les plaintes qui concernent nos produits médicaux. Nous appelons « événement indésirable ou potentiellement indésirable » une plainte en rapport avec une blessure ou un préjudice subi par un patient. De tels événements doivent être signalés immédiatement, sans délai. Nous devons traiter ces plaintes rapidement, en donnant la priorité à la santé du patient. Vous devez également faire part de toute information que vous apprenez relative à des menaces ou à des vulnérabilités des produits en matière de sécurité.

OFFRIR DE LA VALEUR NOVATRICE

Chez Olympus, nous regardons au-delà de la situation présente pour livrer une valeur future à nos clients, à nos patients et aux parties prenantes.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Demeurer à l'affût des tendances dans le monde et poursuivre des projets commerciaux qui répondent aux besoins et aux désirs des clients.
- S'efforcer de développer et de fournir des produits et des services sûrs et de grande qualité, qui sont pertinents du point de vue des clients.



IL NOUS IMPORTE DE

NOUS OFFRONS
UN LIEU DE
TRAVAIL
SÉCURITAIRE ET
RESPECTUEUX

COMPORTEMENT RESPECTUEUX

La dignité et le respect d'autrui sont au cœur de nos interactions avec nos collègues, nos partenaires commerciaux et toute autre personne rencontrée dans un cadre professionnel. Nous ne tolérons aucun harcèlement ni aucune discrimination fondés sur les caractéristiques personnelles, telles que le sexe, l'âge, la nationalité, l'origine ethnique, la couleur de peau, les convictions politiques, l'orientation sexuelle, les croyances religieuses, l'origine sociale ou l'incapacité. Nous voulons un environnement de travail sain et épanouissant. Tout comportement irrespectueux peut faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Traiter les collègues, les clients et les partenaires commerciaux avec courtoisie, dignité et respect.
- Témoigner son appréciation de la diversité des personnes, des points de vue et des styles de travail.
- Ne jamais faire de discrimination à l'égard d'un candidat à un poste ou d'un employé.
- Éviter de faire des généralités sur des groupes, notamment des groupes de race, de sexe ou de religion spécifiques.
- Ne jamais harceler les autres et signaler les situations de harcèlement.



Ceci importe également :

Qu'est-ce que le harcèlement? Nous définissons le harcèlement comme un comportement verbal, physique ou visuel qui peut être interprété comme une offense personnelle, une atteinte morale ou une nuisance à l'efficacité du travail.

Exemples de comportements de harcèlement :

- Propos racistes
- Plaisanteries à caractère religieux ou sexuel
- Propos insultants
- Affiches ou dessins offensants
- Stratégies d'intimidation
- Messages électroniques contenant du langage offensant
- Utilisation, affichage ou partage de contenu pornographique

Le harcèlement sexuel inclut les comportements tels que la sollicitation de faveurs sexuelles, les avances sexuelles, les plaisanteries à caractère sexuel ou tout autre comportement de nature sexuelle.

Il est important de retenir que ce n'est pas l'intention qui compte. En effet, un acte, une plaisanterie ou des propos peuvent être considérés comme une infraction au Code mondial, si votre collègue se sent raisonnablement offensé, même si vous n'en aviez pas l'intention.

LIEU DE TRAVAIL SAIN ET SÉCURITAIRE

La santé et la sécurité au travail sont des priorités absolues. Nous prenons des mesures proactives pour prévenir les accidents au travail et les maladies professionnelles. Nous souhaitons offrir à nos employés un environnement de travail ergonomique et agréable. Chez Olympus, nous favorisons la santé et le bien-être.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Faire preuve de jugement et agir de manière sécuritaire pour nous et les autres.
- Signaler les préoccupations en matière de sécurité, ainsi que les blessures et les maladies liées au travail.
- Ne jamais plaisanter au sujet de la violence, et signaler toute menace de violence ou tout signe alarmant venant d'autrui.
- Respecter la réglementation en vigueur en matière de santé et de sécurité.



IL NOUS IMPORTE DE

EXERCER NOS
ACTIVITÉS DANS
LE RESPECT
DES LOIS ET
DE L'ÉTHIQUE



Qu'est-ce qu'un tiers?

Dans le cadre des lois contre la corruption, un tiers est une entreprise, une organisation ou un individu externe, qui n'est pas possédé, contrôlé ni employé par une entreprise du groupe Olympus, et que nous avons engagé ou que nous prévoyons engager pour fournir des biens et des services, entretenir une relation commerciale ou exercer des activités commerciales au nom d'une entreprise du groupe Olympus.

POTS-DE-VIN ET CORRUPTION

Nous nous efforçons d'exercer nos activités de manière équitable, avec un niveau d'intégrité élevé. Nous ne tolérons aucune forme de corruption ni aucun pot-de-vin dans notre entreprise.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Ne jamais proposer, donner ou accepter de pots-de-vin ou d'indemnités, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers.
- Refuser les cadeaux, même petits, s'ils sont offerts pour influencer leur destinataire à fournir un service en échange.
- Comprendre que les fonctionnaires doivent se conformer à des normes légales et morales élevées, qui leur interdisent notamment d'accepter les cadeaux et autres avantages.
- Suivre les cinq principes énumérés ci-dessous.
- Communiquer avec le service juridique ou avec la conformité pour demander de l'aide et des conseils.





Les cinq principes

01 Séparation

Il est inacceptable d'influencer des décisions d'achat en offrant des avantages inappropriés ou illégaux. Cela inclut les invitations à des événements de formation professionnelle, les invitations à des repas et les cadeaux. Respectez toujours les directives pertinentes (ex., les limites de valeur) afin d'éviter de donner l'impression d'une tentative d'influence.

02 Transparence

Nos relations avec les partenaires commerciaux doivent être transparentes et conformes à toutes les lois, toutes les réglementations et tous les codes au niveau national et local, qui s'appliquent aux groupes de professionnels concernés.

03 Équivalence

S'il est demandé aux partenaires commerciaux de fournir un service pour Olympus, ou en son

nom, les résultats et la contrepartie doivent être raisonnablement proportionnels et basés sur la valeur juste du marché.

04 Documentation

Nos relations avec les partenaires commerciaux doivent être gérées et documentées de telle sorte qu'il soit possible de faire le suivi et d'examiner à tout moment les communications. Cela implique de consigner la nature et l'objet de toute coopération, les résultats et la contrepartie, la prise en charge des coûts et du paiement, ainsi que la preuve des services fournis (p. ex., rapport d'activités).

05 Image and Perception

Une relation, même lorsqu'elle est légalement admissible, doit toujours être vue avec un œil critique pour évaluer son incidence sur l'image d'Olympus. La perception du public est importante pour notre réputation et notre réussite commerciale.

CADEAUX, REPAS ET DIVERTISSEMENTS

Bien que l'échange de cadeaux de valeur modeste puisse concourir à une bonne entente commerciale, nous sommes conscients que les cadeaux, les repas et les divertissements sont susceptibles d'influencer le jugement.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Respecter toutes les politiques et toutes les limitations, notamment les directives locales.
- Ne jamais offrir de cadeaux, de repas ou de divertissements dans le but d'influencer les décisions commerciales d'une personne.
- Si vous invitez un partenaire commercial à un repas ou à un événement professionnel, assurez-vous que les coûts sont raisonnables et que le destinataire n'a pas demandé l'invitation.
- Ne demandez jamais un cadeau à une personne avec laquelle vous entretenez une relation commerciale.
- N'acceptez jamais d'avantages ou de cadeaux qui pourraient influencer, ou donner l'impression d'influencer, vos décisions commerciales.
- Acceptez uniquement les invitations à des repas ou à des événements professionnels si elles sont occasionnelles et si leur valeur financière est appropriée.
- Faites preuve de transparence et signalez les cadeaux et les invitations que vous recevez à votre superviseur.
- Respectez les règles de conduite mondiales d'Olympus en vigueur, ainsi que les politiques de conformité régionales. Il existe des règles spécifiques et strictes concernant les repas et les cadeaux offerts aux fonctionnaires et aux professionnels des soins de santé et des sciences de la vie.



CONFLITS D'INTÉRÊTS

Au travail, nous nous attendons à ce que vous signaliez tout conflit potentiel entre vos intérêts privés et les intérêts d'Olympus. Cela comprend les cas où vous travaillez avec des amis ou de famille, ou tout intérêt financier détenu dans une entreprise avec laquelle nous entretenons une relation commerciale. Le fait de signaler clairement tout conflit d'intérêt potentiel permet d'éviter toute influence, véritable ou perçue, sur les décisions commerciales qui s'en suivent.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Reconnaître que les employés ont un devoir de loyauté envers l'entreprise.
- Repérer les conflits d'intérêts, y compris les situations dans lesquelles les autres peuvent voir un conflit d'intérêt.
- Divulgez tous les conflits d'intérêts existant au moment de votre embauche chez Olympus ou survenant ensuite.
- Travaillez avec l'entreprise pour mettre un terme à tout conflit d'intérêts. Cela peut nécessiter votre retrait d'une prise décision liée au conflit.



Ce qu'il faut savoir :

Les situations suivantes peuvent mener à des conflits d'intérêts :

- **Intérêts financiers et investissements :** Par exemple, vous ou un proche avez une participation dans un concurrent, un sous-traitant, un fournisseur de services ou un client d'Olympus.
- **Membres de la famille ou relations personnelles proches :** Par exemple, vous engagez, évaluez ou dirigez un membre de votre famille, un ami proche ou un partenaire amoureux.
- **Engagements extérieurs :** Par exemple, vous vous engagez en dehors de votre travail dans un rôle en politique ou dans un organisme caritatif qui interfère avec les meilleurs intérêts de l'entreprise ou avec vos obligations professionnelles.

Si vous pensez être dans une situation de conflit d'intérêts, parlez-en à votre gestionnaire, au service de la conformité ou aux Ressources humaines. De nombreux conflits d'intérêts peuvent être résolus sans poser de problème grave.



Ceci importe également :

Il arrive que des relations amoureuses se tissent au travail entre des employés. Nous respectons votre vie privée et il n'est pas utile de cacher votre relation personnelle dans l'entreprise.

Cependant, vous devez communiquer avec le service des RH ou votre gestionnaire, si vous remarquez ou si vous suspectez un conflit d'intérêts lié à cette relation. Les relations entre les gestionnaires et leurs employés nécessitent une attention particulière. L'entreprise travaillera avec vous, en toute confiance, pour trouver une solution convenable.

CONCURRENCE LOYALE ET VEILLE ÉCONOMIQUE

Nos relations commerciales reposent sur une concurrence libre et juste. Nous n'avons pas recours à des pratiques commerciales déloyales, et nous respectons toutes les lois établies à l'encontre de la restriction de la concurrence. Les infractions aux lois sur la concurrence et aux lois antitrust peuvent donner lieu à des amendes et à des sanctions lourdes pour l'entreprise et également les employés.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Soyez très prudents lorsque vous communiquez avec des concurrents, en particulier lors de discussions informelles.
- Présentez-vous ouvertement comme un employé d'Olympus.
- Ne jamais discuter de sujets confidentiels avec les concurrents, tels que la tarification, les secteurs d'activités, les volumes de vente ou le type et la quantité de produits vendus ou fabriqués.
- Ne jamais discuter avec des concurrents de répartition des marchés et ne jamais suggérer d'écarter des activités avec certains clients.
- Ne jamais fixer de tarifs de vente avec les concurrents et ne jamais discuter à ce sujet avec les concurrents.
- Pratiquer une concurrence loyale et éviter les comportements qui constituent une manipulation de soumission ou d'appel d'offres, ou en donnent l'apparence.

Ceci importe également :

Nous ne concluons aucune entente avec les concurrents sur les sujets suivants :

- Prix
- Coordination des offres
- Conditions de ventes
- Projets de recherche et développement
- Répartition du marché ou des clients
- Volumes de production

COMMERCE INTERNATIONAL

Nous sommes tenus de respecter les lois sur l'importation et l'exportation qui régissent le commerce transfrontalier et de jouer un rôle actif dans les mesures de contrôle. Ce domaine est complexe et technique. Si vous êtes impliqué dans des activités de commerce international, vous devez travailler en étroite collaboration avec la direction de la conformité des échanges commerciaux d'Olympus.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Prendre en compte les produits contrôlés et demander les licences d'importation et d'exportation requises.
- Ne jamais exporter à destination de parties, de pays ou d'entités faisant l'objet de mesures restrictives.
- Fournir des informations exactes et véridiques aux autorités douanières et réglementaires.
- Respecter les lois et la réglementation en vigueur en matière d'échanges commerciaux.



Ceci importe également :

Le blanchiment d'argent est un problème mondial grave et un crime financier qui touche de nombreuses entreprises. Soyez à l'affût des comportements inhabituels dans le cadre de transactions financières, tels que :

- Réponses évasives ou fuyantes à une demande d'information
- Information incomplète ou incohérente, telle que des documents impossibles à vérifier, des différents numéros d'identification fiscale ou la tentative de cacher l'identité des personnes concernées
- Demande inhabituelle de virements d'argent ou de transactions
- Couverture médiatique négative d'une personne ou d'une entreprise concernée

INTÉGRITÉ FINANCIÈRE ET FRAUDE FINANCIÈRE

Chez Olympus, nous sommes transparents à tous les niveaux et donnons la priorité à la prévention et à la détection des fraudes. Nous savons que nos actionnaires exigent des informations honnêtes et précises pour évaluer nos résultats financiers et la situation de notre entreprise. Nos rapports sont produits en toute intégrité, conformément à toutes les normes comptables en vigueur.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Consigner et enregistrer toutes les données financières, notamment les opérations sur les revenus et les dépenses, de manière honnête, précise, exhaustive et dans la période comptable appropriée.
- Respecter les lois et la réglementation fiscales en vigueur.
- Ne jamais produire de fausses déclarations ou de fausses demandes de remboursement. Ne jamais enregistrer volontairement des informations erronées et ne jamais manipuler les données comptables et les états financiers pour garantir des bénéfices, atteindre les prévisions de vente, respecter les dépenses prévues au budget ou pour tout autre motif.
- Respecter toutes les exigences de déclaration et de divulgation, et coopérer avec les vérificateurs internes et externes.

GESTION DES PARTENAIRES COMMERCIAUX ET DES TIERS

Nous nous sentons responsables du cycle de vie entier de nos produits, (conception, approvisionnement, production et mise au rebut conformément aux lois environnementales). Tout acte contrevenant aux lois et à l'éthique de la part d'un partenaire commercial peut engager notre responsabilité et nuire à notre réputation. Nous évaluons et contrôlons soigneusement les tiers et les partenaires commerciaux potentiels avant de travailler avec eux, et nous nous réservons le droit de mettre fin à tout contrat avec une entreprise ou un individu dont les actions nous mettent en péril.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Travailler uniquement avec des sous-traitants, des partenaires commerciaux et des tiers qualifiés.
- Contrôler les tiers et les partenaires commerciaux potentiels avant de nouer des relations commerciales et réévaluer régulièrement les relations existantes.
- Exiger de ceux qui travaillent avec nous qu'ils respectent nos exigences en matière de lutte contre la corruption et toute autre activité illégale ou inappropriée.
- Surveiller les sous-traitants, les partenaires commerciaux et les autres tiers avec lesquels nous travaillons régulièrement pour détecter tout signe d'acte illégal ou non éthique, et, si possible, assurer et exercer le droit d'effectuer des audits.



Ceci importe également :

Nous attendons de nos partenaires commerciaux, de nos fournisseurs, de nos distributeurs et des tiers qui agissent en notre nom qu'ils partagent nos valeurs et respectent les normes définies dans le Code mondial d'Olympus, qu'ils respectent les règles de la concurrence libre et juste et qu'ils agissent conformément au dix principes du Pacte mondial des Nations Unies portant sur les droits de la personne, les conditions de travail, la protection de l'environnement et la prévention de la corruption.



IL NOUS IMPORTE DE

PROTÉGER
LES ACTIFS ET
INFORMATIONS
DE L'ENTREPRISE

ACTIFS ET INFORMATIONS DE L'ENTREPRISE

Nous sommes tous tenus de protéger les actifs de l'entreprise. Les clients, les fournisseurs et les autres parties nous font confiance en nous confiant leurs actifs. Nous vous demandons d'assurer une sécurité suffisante pour tous les actifs de l'entreprise qui vous sont confiés.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Utiliser les ressources de l'entreprise, comme le capital, le personnel, les logiciels et l'équipement de travail, à des fins professionnelles légitimes uniquement.
- Ne jamais utiliser les actifs de l'entreprise à des fins personnelles.
- Prendre soin des biens matériels, tels que l'équipement et les locaux.
- Ne jamais vendre, mettre en gage, louer, transférer ou modifier nos actifs de sorte que leur valeur s'en trouve réduite, sauf pour des motifs commerciaux raisonnables et avec l'accord de votre gestionnaire.

Ceci importe également :

L'avantage concurrentiel de notre entreprise réside dans certains renseignements confidentiels et exclusifs, notamment des propriétés intellectuelles telles que les schémas des produits et la technologie de fabrication. Le dévoilement inapproprié de tels renseignements peut nuire gravement à notre entreprise.

Veillez à protéger les renseignements avec lesquels vous travaillez s'ils sont

généralement inconnus du public, comme nos secrets commerciaux ou d'autres renseignements sur les produits et les processus.

Protégez vos documents et vos appareils, évitez de travailler sur des sujets confidentiels en public et ne discutez pas de renseignements détaillés dans des lieux où l'on pourrait vous entendre.





PROTECTION DES DONNÉES

Olympus détient une grande quantité de renseignements précieux sur les réseaux et les serveurs de l'entreprise, certains étant confidentiels ou de nature délicate. Tous sommes tous tenus de protéger ces renseignements et d'éviter de prendre des mesures qui pourraient causer leur perte, leur vol ou leur divulgation accidentelle, en adoptant de bonnes pratiques en cybersécurité.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Prendre les mesures appropriées pour protéger nos ordinateurs, nos appareils et les réseaux de l'entreprise.
- Utiliser des mots de passe forts et ne pas les partager.
- Stocker les renseignements confidentiels sur les réseaux et systèmes autorisés de l'entreprise.
- Avertissez votre gestionnaire si vous avez accès à des renseignements personnels dont vous n'avez pas besoin.

PROTECTION DE LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

La protection des renseignements personnels est un engagement fondamental d'Olympus vis à vis des patients, des professionnels des soins de santé, des partenaires commerciaux externes, des employés et des consommateurs. Nous respectons le droit à la vie privée en protégeant les renseignements personnels des individus et en empêchant que des personnes y accèdent ou les divulguent de manière illégale ou non autorisée. En outre, nous respectons toutes les directives de l'entreprise et toutes les lois en vigueur en matière de protection de la vie privée lorsque nous collectons, stockons, utilisons et partageons les renseignements personnels d'individus, qu'il s'agisse d'employés, de clients ou autres.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- N'accédez jamais à des renseignements personnels sur nos systèmes, à moins d'y être tenu par votre travail et à condition de les utiliser conformément au motif initial de leur collecte.
- Passez régulièrement en revue les renseignements que vous détenez et supprimez tout renseignement personnel dont vous n'avez plus besoin.

DÉLIT D'INITIÉ

Dans le cadre de nos emplois, il arrive que nous prenions connaissance d'informations qui sont inconnues du grand public concernant Olympus ou d'autres entreprises. Dans de tels cas, nous devons nous abstenir d'échanger les actions ou les autres titres de ces entreprises et nous abstenir également d'inciter d'autres personnes à négocier ces actions ou ces titres.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Repérez les situations dans lesquelles vous disposez de renseignements privilégiés.
- Si vous disposez de renseignements privilégiés, ne négociez pas les actions de l'entreprise ni tout autre instrument financier tant que l'information n'est pas publique.
- Ne jamais demander à quelqu'un d'autre de négocier des titres sur la base de renseignements privilégiés.



Qu'est-ce qu'un renseignement privilégié?

Un renseignement privilégié est un renseignement qui peut raisonnablement encourager un investisseur à acheter ou à vendre des actions ou d'autres titres. Par exemple :

- Résultats financiers non publiés
- Projets d'acquisition d'une autre entreprise
- Annonces programmées de nouveaux produits
- Discussions relatives à un investissement important dans une autre entreprise
- Décision de sous-traiter un gros volume d'activité
- Annulation prévue d'un contrat avec un gros fournisseur



PRUDENCE DANS LES COMMUNICATIONS ET GESTION DES DOSSIERS

La communication écrite, qu'elle soit sur papier, sur document électronique, par courriel ou dans les médias sociaux, exige une attention particulière. Des déclarations peuvent être tirées de leur contexte et exprimer soudainement quelque chose de complètement différent de l'intention de l'auteur d'origine. Communiquez toujours de manière professionnelle, en tenant compte du fait que toute communication est susceptible d'être récupérée et lue plus tard, hors de son contexte original et sans l'éclairage de vos intentions.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Soyez ouvert et honnête; veillez à ce que vos communications soient toujours basées sur des faits, et qu'elles soient objectives, transparentes, professionnelles et honnêtes.
- Toujours conserver les documents conformément au calendrier de conservation des dossiers de l'entreprise. Ne jamais détruire de dossiers qui sont, ou peuvent être, utiles en cas d'enquête officielle ou de poursuites judiciaires potentielles ou imminentes.
- Ne jamais communiquer avec les médias et ne jamais répondre aux questions d'un enquêteur au nom de l'entreprise à moins d'y avoir été expressément autorisé.



IL NOUS IMPORTE

D'INTERAGIR DE
MANIÈRE INTÈGRE
AVEC LES CLIENTS,
LES PARTENAIRES
COMMERCIAUX
ET LES PARTIES
PRENANTES

INTERACTIONS AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Nos efforts de vente, de marketing et de promotion de nos produits de soins de santé ou des sciences de la vie visent à apporter des bénéfices aux patients. Nous respectons le droit des professionnels des soins de santé à prendre les meilleures décisions pour leurs patients, et nous ne tentons pas d'influencer de manière inappropriée leurs décisions.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Nous n'offrons jamais, ni ne promettons d'offrir, quelque chose de valeur pour encourager ou persuader un professionnel des soins de santé d'acheter ou d'utiliser nos produits.
- Nous n'engageons les services de professionnels ou d'organismes de soins de santé que lorsque nous en avons légitimement besoin, et de manière documentée, et nous payons les services rendus selon la valeur juste du marché.
- Nous facturons de manière précise et honnête l'utilisation de nos produits et services.



Ceci importe également :

Toutes nos activités scientifiques et promotionnelles auprès des professionnels et des organismes de soins de santé visent à assurer une utilisation efficace de nos produits et à améliorer les soins apportés au patient.

Toute information fournie doit être utile, précise, prouvée scientifiquement et présentée de manière honnête.



GESTION DES ACTIFS SUR LE TERRAIN

Nous respectons toutes les politiques et procédures de l'entreprise lorsque nous fournissons des unités de démonstration ou d'évaluation ou lorsque nous prêtons des produits.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Cerner dans quelles circonstances il est possible de fournir un actif à un professionnel des soins de santé et dans quelles circonstances cela n'est pas permis.
- Coopérer avec tout processus d'audit et de surveillance.
- Faire le suivi de tous les actifs et être conscients qu'ils doivent être rendus à l'entreprise.

PROMOTION DE NOS PRODUITS

Nos patients, nos parties prenantes et le grand public s'attendent à ce que nous leur fournissions des informations honnêtes et précises sur nos produits. Nous faisons la promotion de nos produits d'une manière claire, juste, compréhensible et conforme aux exigences réglementaires.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Communiquer toute information sur nos produits de manière honnête en indiquant clairement les risques et les avantages.
- Ne jamais faire de déclarations inexactes et n'omettre aucune information sur la sécurité.
- Utiliser uniquement du matériel de promotion vérifié et approuvé par l'entreprise.
- Respecter les exigences réglementaires locales en faisant la promotion des produits.

Nous avons une responsabilité envers les patients qui participent à nos essais cliniques. Nous devons :

- Communiquer clairement sur nos recherches afin que les sujets humains puissent prendre une décision éclairée quant à leur participation.
- Ne jamais participer à un essai clinique si nous avons un intérêt qui pourrait nuire à notre objectivité et à notre impartialité.
- Divulguer publiquement toute information sur les essais cliniques conformément à la loi.

IL NOUS IMPORTE

D'ÊTRE DES
CITOYENS
RESPONSABLES



RESPONSABILITÉ SOCIALE

Olympus se considère comme un citoyen faisant partie des communautés dans lesquelles vivent et travaillent ses employés. Nous respecterons toujours la culture et les pratiques des pays et des régions dans lesquels l'entreprise exerce ses activités. Notre mission consiste à rendre la vie des gens plus saine, plus sécuritaire et plus épanouissante, avant tout au moyen de nos produits, mais aussi par les activités que nous exerçons dans la communauté.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Demeurer conscients des répercussions de nos décisions sur les parties prenantes et la société dans son ensemble.
- S'efforcer de développer une compréhension mutuelle avec les gens qui vivent dans les pays et les régions dans lesquels nous exerçons des activités.
- Soutenir les projets communautaires qui reflètent nos activités en faisant don d'argent ou de matériel à des organismes de bienfaisance et en accordant des bourses pour soutenir l'éducation, la formation et le perfectionnement professionnel.
- Utiliser nos compétences et notre expertise pour faire du bénévolat dans la communauté.

ENVIRONNEMENT

Nous sommes responsables de la protection de l'environnement mondial. Nous avons adopté une approche responsable et prudente dans l'utilisation des ressources naturelles, nous utilisons des technologies durables chaque fois que cela est possible dans nos usines de production et nous mettons au point des produits respectueux de l'environnement pour nos clients. Nous prenons des mesures pour réduire d'année en année nos émissions de carbone, avec l'objectif à long terme d'atteindre un bilan carbone neutre.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Respecter les lois et la réglementation environnementales en vigueur, ainsi que les normes internes rigoureuses.
- Lorsque cela est possible, éviter d'utiliser des matériaux ou des méthodes qui créent des risques pour l'environnement ou la santé si des choix alternatifs appropriés existent.
- Économiser l'énergie et les ressources et privilégier le recyclage, en utilisant des ressources renouvelables lorsque cela est possible et en optimisant les processus de l'entreprise pour être plus efficace.
- Améliorer continuellement nos activités environnementales en suivant notre Système de gestion de l'environnement.

DROITS DE LA PERSONNE ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES ÉQUITABLES

Dans toutes les activités de l'entreprise, Olympus respectera tous les droits de la personne reconnus à l'international et interdit le travail forcé, le travail des enfants et la discrimination illégale. Nous faisons preuve de diligence raisonnable pour éviter d'utiliser des fournisseurs qui proposent des produits et des services non sécuritaires, qui enfreignent les lois en vigueur, qui recourent au travail des enfants ou au travail forcé, ou qui infligent des punitions corporelles aux employés.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Soutenir les droits de la personne, respecter les lois du travail et n'utiliser aucune forme de travail forcé, de travail obligatoire ou de travail des enfants.
- Reconnaître les signes de trafic humain ou de travail forcé et signaler immédiatement tout abus des droits de la personne.
- Ne jamais travailler, directement ou indirectement, avec des groupes criminels organisés qui menacent l'ordre et la sécurité de la société, et ne jamais encourager de tels groupes.

A photograph of a man with dark hair, wearing a white dress shirt and a red tie, smiling while talking on a black mobile phone. He is looking upwards and to the right. The background is a bright, modern interior with white structural beams.

POSER
DES QUESTIONS
ET SOULEVER DES
PRÉOCCUPATIONS

UTILISEZ VOTRE BON JUGEMENT ET DEMANDEZ DES CONSEILS.

Aucun Code ne peut prévoir toutes les situations que vous êtes susceptible de rencontrer. Toute prise de décision et toute situation à laquelle vous êtes confronté exigent de faire preuve de jugement et de réfléchir consciencieusement.

Soyez prêt à vous interroger et à remettre vos actions en question. En cas de doute, demandez de l'aide et des conseils aux autres. Vous pouvez communiquer à tout moment avec les personnes-ressources mentionnées dans ce document ou avec votre service de la conformité.





QUE SE PASSE-T-IL SI LE CODE NE RÉPOND PAS À MA QUESTION?

Les directives contenues dans le Code mondial d'Olympus ne sont pas exhaustives. Des spécifications nationales et des procédures opérationnelles internes s'appliquent également à vos domaines individuels.

Si vous avez des doutes sur la manière dont s'appliquent le Code ou une autre norme, posez-vous les six questions suivantes :

Ai-je suffisamment d'information?

Il est préférable de demander des détails supplémentaires plutôt que d'en savoir trop peu.

Que disent les directives d'Olympus sur la façon dont je devrais me comporter?

Si vous ne trouvez pas l'information pertinente, le service de la conformité sera heureux de vous aider à trouver les directives.

La décision me met-elle mal à l'aise?

Si tel est le cas, réfléchissez à la raison de ce malaise. Vos sensations sont souvent un indicateur important.

Aurais-je des difficultés à justifier ma décision auprès de la direction?

Cela est possible si votre décision ne répond pas aux exigences en matière de comportement éthique.

Pourrais-je expliquer la situation à mes amis et à ma famille?

La plupart des gens que nous connaissons en privé nous veulent du bien, mais ils ne sont pas directement liés à Olympus. Imaginez que vous leur exposez la situation. Quel conseil vous donneraient-ils?

Qu'arriverait-il si ma situation était exposée dans les médias?

Il ne s'agit souvent pas d'une simple question de bien ou de mal, il s'agit aussi de l'impression qu'ont les autres de la situation. Demandez-vous toujours comment la situation serait vue et jugée par un tiers.

RECONNAÎTRE ET RÉAGIR AUX COMPORTEMENTS INCORRECTS

Nous sommes ouverts lorsqu'il s'agit de corriger les erreurs. Soyez transparent avec l'entreprise et demandez de l'aide si vous faites une erreur ou constatez l'erreur d'une autre personne. En tant qu'équipe, nous trouvons des solutions et apportons des améliorations grâce à la discussion.

Tout le monde est tenu de signaler un comportement illégal de la part d'un employé, d'un gestionnaire, d'un fournisseur ou d'un partenaire commercial, par exemple en cas de fraude financière ou d'infraction aux lois sur la concurrence. Nous comprenons qu'il n'est pas toujours facile de faire part de ses préoccupations sur une inconduite possible, et nous vous encourageons à vous exprimer pour signaler toute préoccupation auprès du service de la conformité, de votre gestionnaire, des Ressources humaines, du service juridique ou de la Ligne d'intégrité.

En vous exprimant, vous contribuez à protéger Olympus.

AGIR POUR GAGNER LA CONFIANCE

Olympus applique depuis des années une politique de la porte ouverte. Partagez vos préoccupations. Il est toujours bien et apprécié que des mesures soient prises pour protéger les valeurs d'Olympus.

Nous ne tolérons aucune discrimination ni aucunes représailles contre les personnes qui signalent leurs préoccupations ou qui participent à une enquête de bonne foi, même si les preuves s'avèrent insuffisantes pour confirmer la légitimité de la préoccupation.

Si vous avez besoin de conseils ou si vous repérez un comportement incorrect, ne restez pas seul face à la situation.

Collègues

Un de vos collègues a peut-être déjà rencontré une telle situation. Parlez ouvertement de vos préoccupations et demandez des conseils.

Direction

Votre gestionnaire est là pour vous aider au travail. Cela signifie qu'il peut vous conseiller au sujet du Code mondial d'Olympus et faire le suivi de vos préoccupations.

Conformité

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant le Code mondial d'Olympus, nos collègues du service de la conformité seront ravis de vous aider. Bien sûr, ils respecteront la confidentialité de vos questions et de vos signalements.

Ligne d'intégrité mondiale

La Ligne d'intégrité est un service proposé par une entreprise indépendante; elle est disponible 24 heures sur 24, à l'année. Tous les signalements sont traités de manière confidentielle et font l'objet d'une enquête appropriée.

La Ligne d'intégrité est disponible pour tous les employés, les partenaires commerciaux et les autres parties qui souhaitent signaler une infraction potentielle au Code mondial d'Olympus.

Votre demande déposée auprès de la Ligne d'intégrité, par téléphone ou sur le site Web, ne peut pas être retracée. Vous avez la possibilité de conserver l'anonymat lors d'un signalement, dans la mesure permise par la loi locale.





SE FAIRE ENTENDRE : LIGNE D'INTÉGRITÉ D'OLYMPUS

[OLYMPUS.ETHICSPPOINT.COM](https://olympus.ethicspoint.com)

Révisé le 28 octobre 2024